



TECHNOFAS DE RAGRÉAGE

Définition

Enduit de ragréage à mélanger, au moment de l'emploi, à son propre poids de ciment C.P.A. CE M I 42,5.

Destination

TECHNOFAS DE RAGRÉAGE permet, en une seule opération, le rattrapage de planéité de tout support, le débouillage des bétons, la réparation d'ouvrages de maçonnerie (angles de murs, éclats de bétons, etc.), le rebouchage des joints de préfabrication...

TECHNOFAS DE RAGRÉAGE est également préconisé comme sous-enduit sur béton cellulaire.

Préparation des supports

Le support doit être sain, propre, préalablement dépoussiéré ; la laitance brossée. Sur fonds anciens, procéder à un lavage puis appliquer une couche de fixateur TECHNOFOND ou TECHNOFIX. Sur fonds peints, effectuer un décapage suivi d'un rinçage.

Les supports exposés à la chaleur, et particulièrement les bétons, enduits-ciment, briques, devront être préalablement humectés.

Application

A l'aide d'une taloche inox ou plastique ; TECHNOFAS DE RAGRÉAGE peut également se projeter à la machine.

Recommandations

TECHNOFAS DE RAGRÉAGE craint le gel. Ne pas stocker ou appliquer par une température inférieure à +5°C ou supérieure à +35°C.

COMPOSITION	Liant principal : dispersion aqueuse de copolymères vinyl-acryliques. Charges : carbonates, silices. Eau et adjuvants.
IDENTIFICATION	Classification AFNOR : famille IV, classe 4b. pH : 9 ± 1 . Densité : $1,3 \pm 0,1$. Extrait sec à 110°C : $45\% \pm 2\%$. Viscosité à 20°C : 520 poises.
CARACTÉRISTIQUES	Séchage : sec : 2 heures - dur : 10 heures (variable selon conditions climatiques). Recouvrable : après séchage à cœur (deux à trois semaines).
PRÉPARATION	TECHNOFAS DE RAGRÉAGE est à mélanger à son propre poids de ciment C.P.A. CE M I 42,5 à l'aide d'un agitateur électrique de préférence, jusqu'à obtention d'une pâte homogène (1 kg de TECHNOFAS DE RAGRÉAGE pour 1 kg de ciment).
NETTOYAGE DU MATÉRIEL	A l'eau, immédiatement après utilisation.
CONDITIONNEMENT	Seaux de 25 kg net.
STOCKAGE	Un an en emballage d'origine hermétiquement fermé, conservé à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
CLASSIFICATION COV	Valeur limite UE pour un produit (Cat A/j) : 140 g/l (2010) Ce produit contient maximum 10 g/l COV.